

Canton de VONNAS

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 10  
Nombre de Conseiller absent : 2  
Pouvoirs : 2  
Date de la Convocation : 11/10/22  
Date d'affichage : 11/10/22

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt octobre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne et DUFRESNE Anna-Maria et Mrs VARLET Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric, TEPPE Sébastien et CONTASSOT Pierre-Olivier.

Étaient absents ; TOURNIER Nathalie et PAYET Marie-Béatrice.

Pouvoirs :

Mme VERNUSSE Céline a donné pouvoir à Mme WEBER Corinne

Mme BIGOT Agnès a donné pouvoir à Mme DUFRESNE Anna-Maria

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/09/2022
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Délibération : cimetière communal : tarifs et durées des concessions
- Délibération : modification du tableau de emplois
- Questions diverses

*Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.*

**\* Approbation du Conseil Municipal du 20/09/2022**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### \* Communauté de Communes :

#### ✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE* :

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 26 septembre 2022 à Vonnas et dont l'ordre du jour était le suivant ;

#### 1. Aménagement du territoire et développement économique

- Constitution d'un groupement de commandes avec le Département de l'Ain pour l'aménagement du carrefour entre la RD 1079, la route de Belin et la route du Petit Bagne sur les communes de Saint-Jean-Sur-Veyle et Bagé-Dommartin liée à l'implantation d'une plateforme logistique

- Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey pour la période 2022-2024

- Signature de deux promesses synallagmatiques d'obligation réelle environnementale dans le cadre de l'aménagement de la Voie Bleue

- Comité d'itinéraire de la Voie bleue : signature de la convention de partenariat pour la période 2022-2024

- Signatures de conventions dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire

#### 2. Services aux publics et aux familles

- Fixation du montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées pour 2023

- Renouvellement de la convention partenariale pour HAISSOR Laiz et de la convention de collaboration avec l'ADAPA

- Avenant à la convention Territoriale Globale avec la CAF afin d'y inclure une démarche menée par la MSA

#### 3. Eau et assainissement

- Adoption du rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

- Adoption du rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

#### 4. Culture et tourisme

- Convention de sponsoring pour des événements organisés par la Communauté de communes et délégation au Président

- Acquisition de deux parcelles de terrains situées à Cormoranche-sur-Saône dans le cadre de l'aménagement de la Base de loisirs

#### 5. Affaires générales

- Mise à disposition des installations sportives : approbation des modèles actualisés de conventions d'occupation et du règlement intérieur des équipements sportifs

- Modification de la représentation communautaire au sein de plusieurs instances

#### 6. Ressources humaines

- Avenant n°1 au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion 01

7. Finances

- Attribution de deux subventions dans le cadre du dispositif « Investir dans mon commerce en Veyle »
- Attribution de subventions

✓ *COMMISSION CULTURE-TOURISME*

Monsieur Sébastien TEPPE, Conseiller, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 14 septembre 2022 et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Saison culturelle 2022 : premier bilan
2. Automne culturel 2022 (Terr'Ain de jeu, journées européennes du patrimoine, Saveurs en Veyle, concert de Fugain, exposition)
3. Bilan moral de la saison touristique (base de loisirs et office de tourisme)

✓ *COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 21 septembre à Mézériat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Visite du site de la Bresse
2. Présentation de l'étude qui vient d'être lancée sur le site de la Bresse : premiers éléments de diagnostics
3. Présentation du dispositif Petites Villes de demain avec un zoom sur quelques actions phares dont : la reconversion des friches, les aménagements d'espaces publics et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
4. Point d'avancement et calendrier du PLUI

✓ *COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES*

Madame MARMIER Noëlle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 27 septembre à Saint-Julien-sur-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Jeunesse :
  - Présentation de l'action de la CCV en lien avec l'éducation nationale pour les activités musicales à l'école, le « savoir nager » et le « savoir rouler »
  - Bilan des ALSH de l'été
2. Petite Enfance
  - Présentation de 5 mois de fonctionnement des structures « petite enfance » en concession

✓ *COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES*

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 19 octobre à Grièges et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Mobilité :

- Point sur les travaux de la voie bleue : voirie, ouvrage d'art, circulation sur le pont canal...
- Information sur une nouvelle association de vélos sur Grièges : « Veylo asso »
- Information travaux de voirie à Vonnas, premiers travaux liés à la future voie Veyle et maillage mobilité douce.
- Point sur l'action de Laiz concernant le repair café du 12 janvier

2. Transition écologique

- Retour sur la journée du 23 septembre sur la thématique de construction et densité organisée par le CAUE et la DDT de l'Ain
- Retour sur l'atelier élus – agriculteurs du 8 octobre
- Point sur l'actualité et évaluation du PCAET : questionnaires : communes et habitants
- Atelier de cuisine pour les agents de cuisine des cantines, les 3 et 4 novembre prochain

\* Réunions :

✓ *SMIDOM* :

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui a eu lieu le 30 septembre 2022 dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Activité

- Collecte ordures ménagères
  - Sur Smidom hors BdV tonnage cumulé à fin août à – 3 % par rapport à 2021 ; levées également à -3 %
  - Sur BdV tonnage à +8% par rapport à 2021. Données levées non exploitables donc perte de recette. Toujours de nombreux incidents de collecte avec le prestataire Eco Déchets.
- Collecte sélective
  - Emballages : Tonnage cumulé à fin août + 11% par rapport à 2021, impact ECT. Taux de refus correct sur le 2<sup>ème</sup> trimestre (25%) en hausse en août (35%)
  - Verre et papier : collecte toujours assurée par EGT suite défaillance Serfim, prestataire du Sytraival
- Déchèteries
  - Baisse des tonnages au cumul à fin août de 19% par rapport à 2021 (déchets verts -22 %, gravats -16%)
  - DNR : poursuite de l'action de la mise en place d'un agent dédié à la communication sur les DNR ; Impact significatif car baisse tonnage DNR de 28 % par rapport à 2021.
  - Mise en place de 3 nouvelles REP (responsabilité élargie des producteurs) c'est-à-dire qu'ils prennent en charge tout ou partie des coûts du traitement des déchets de leurs produits. Ces REP sont : les jouets, les articles de bricolage et de jardin, et les articles de sports et de loisirs. Mise en place en 2023

- Mise en place d'un nouvel horaire été pour les mois de juillet et août 7h30/13h30 tous les jours de la semaine

## 2. Actualités Smidom

- Concours collecte TLC dans 13 écoles du 24 octobre au 18 novembre. Opération intégrée à la semaine européenne de la réduction des déchets.
- Opération broyage en commune et chez les particuliers semaine 46 (entre le 14 et 18 novembre) en partenariat avec SEP (entreprise adaptée).
- Opération broyage sapins semaine du 9 janvier 2023
- PLPDMA (plan local de prévention des déchets) poursuite des réunions de la CCES (Commission consultative d'élaboration et de suivi) ; prochaine réunion le mercredi 12 octobre ; thème : déchets des professionnels et biodéchets.

## 3. Actualités Smidom

- Facturation redevance incitative 1<sup>er</sup> semestre 2022
  - 1<sup>ère</sup> facturation à la levée pour BdV
  - Recettes de la RI du semestre en hausse de 4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021

### ✓ SCOT :

Monsieur DREYFUS Eric, Conseiller, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Prescription de la modification simplifiée du SCOT pour la rectification d'une erreur matérielle

### ✓ Réunion école :

Madame MARMIER Noëlle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Bilan de la période écoulée

- Cantine

Les enfants sont nombreux jusqu'à 83 sur les deux services. Il faut faire vite mais ce n'est pas facile car les enfants mangent encore lentement en cette période, bien que les petits de cette année soient beaucoup plus autonomes que l'an dernier. Il n'est pas possible de débarrasser et de repréparer une nouvelle table entre les deux services. Le fait qu'il n'y ait plus que 4 composants, permet aussi de gagner du temps. Problème des fruits (au sirop et frais à peler). A la rentrée de novembre, une autre façon de fonctionner va être tester pour voir si c'est possible de gagner un peu de temps. Il reste 7 familles à venir qui ont demandé une dérogation et peut-être tester d'autre lorsqu'il fera mauvais temps.

Madame Weber parle de la surveillance qui est difficile et de la sécurité, avec autant d'enfants à voir. D'où une seule cour occupée. Madame BISE qui surveille dans la cour pendant le service s'en va à la fin du mois. Elle sera remplacée par Madame Chagneux qui nous a été recommandée par la cantine. S'il y avait un besoin impérieux, les enseignants ont précisé qu'elles n'étaient pas loin et qu'on pouvait compter sur elles.

En cas de problème, c'est la seule école du canton où la cantine n'informe pas les parents, mais Madame Renaud précise que ce n'est pas possible de faire des mots faute de temps.

Ce qu'il ressort, c'est que c'est compliqué aussi bien pour la surveillance que pour le service à cause du nombre important d'enfants.

Il faut privilégier les échanges entre enseignants, personnel de l'école et personnel de cantine pour que les infos soient relayées.

Il faut également établir un protocole pour préciser à quel moment on doit prévenir les parents lorsqu'il y a un souci de santé (fièvre ou incident)

Le problème des containers qui n'ont pas de joints pour le transport a été soulevé. Il y en aura 2 nouveaux en janvier.

Il ressort de notre discussion qu'il faudrait une personne supplémentaire à la cantine.

- Garderie

Mesdames Leduc, Franchet et Renaud voient les parents tous les jours donc pour faire passer les informations, c'est plus facile.

Les effectifs sont aussi en hausse. Jusqu'à 30 le matin et 35 le soir. Pour l'instant, les enfants vont dehors mais c'est compliqué.

Dès 8 h, c'est le passage aux toilettes et le lavage des mains. Ceux qui arrivent tôt apportent leur petit déjeuner mais après 8h, ce n'est plus possible. Pour le goûter, il faut deux services. Le mardi et le jeudi, le nombre monte jusqu'à 35. A partir de 17h30, les effectifs diminuent. Il manque des chaises.

- Ecole

La nouvelle classe a été très appréciée. Passage des effectifs dans les classes de 31 à 25 grâce à la création. Il reste quelques travaux à terminer (les portes et le lavabo dans les toilettes, tampons sous les tables et les chaises pour la protection et le bruit, seuil de porte et poignée de meuble, plinthes).

Un problème d'infiltration a été remarqué au plafond.

Le passage aux toilettes demande du temps, il en faudrait un plus grand nombre. L'aide de Madame Rodrigues le matin est précieuse pour Madame Chambard pour les ateliers des GS et la préparation matérielle (de 8h30 à 13h30). Si elle n'assure plus cette aide, cela perturbera dans les autres classes où Mesdames Leduc et Franchet sont indispensables aussi. Serait-il possible de prolonger l'aide de Madame Rodrigues ?

Monsieur Boyer promet d'étudier sérieusement le problème de la masse salariale pour voir s'il est possible d'augmenter le temps de travail ou d'embaucher une personne supplémentaire.

- Questions diverses

Le problème du chauffage a été abordé ainsi que les éclairages autour de l'école. Il va falloir réduire pour faire des économies d'énergies.

Fête des écoles le 7 avril. Prévoir la salle pour les répétitions à partir du 6 avril. Préparer le podium et apporter tous les éléments. Prévenir les associations qui l'utilisent régulièrement le jeudi et le vendredi.

Madame Weber parle des contes de Noël. Cette année, une nouvelle organisation sera mise en place pour éviter le bruit pendant les séances. Les contes auront lieu dans les classes le mardi 6 et le lundi 12 décembre.

Le père Noël passera dans les classes donner des friandises le jeudi 15 décembre.

\* Commissions municipales :

✓ *Bibliothèque :*

Madame Weber, 3<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui a eu lieu le 12 octobre 2022 ;

1. Tour de table de présentation

Aurélié Reymond, ATSEM à Grièges salariée également quelques heures à la bibliothèque de Grièges ainsi que son fils Estéban 16 ans actuellement en première et ancien membre du comité des jeunes, qui a été à l'origine de la création de la boîte à livres. Tous les deux sont des fidèles lecteurs de notre bibliothèque depuis longtemps et rejoignent notre équipe. Nous les accueillons avec grand plaisir.

2. Informations sur les trois premiers jours de formation obligatoire (8 en tout)

Le premier module (en 2 journées) portait sur les enjeux, les rôles et les missions d'une bibliothèque qui est un service public. En moyenne, en France la fréquentation des bibliothèques est à 16 % de la population. A Cruzilles, nous sommes à environ 18% en comptant aussi St André.

Elle offre un lieu de vie, de rencontres, d'échanges (notion de 3<sup>ème</sup> lieu) et développe l'accès à la culture.

Le 3<sup>ème</sup> jour, nous avons abordé le fonctionnement de lecture.ain.fr et notamment en nouveauté l'accès à des films récents et gratuits pour tous les usagers de la bibliothèque à voir sur ordinateur ou sur téléviseur. Nous avons aussi eu une présentation de tous les outils d'animation à notre disposition (expositions, jeux, malles thématiques ...)

Petite modification au règlement intérieur avec un ajout « Les mineurs non accompagnés d'un adulte restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des locaux de la bibliothèque »

3. Changement de cotation à la BD01

Suppression de la couverture plastique sur les BD, les documentaires adultes afin de réduire les déchets. Etiquettes blanches sur tous les ouvrages et distinction sur les romans R, RP pour les policiers et RSF pour la science-fiction, fantastique et fantasy.

4. Echange aux Planons

Rendez-vous à 8h30 à la bibliothèque le mercredi (Corinne, Jacques, Babeth, Estéban, Aurélie et éventuellement Patrice) et préparation des ouvrages le lundi 24 octobre à 9 h 30 pour ceux qui sont disponibles.

5. Achats de fin d'année.

Pendant les vacances scolaires, à voir selon les disponibilités de Patrice.

6. Animations de fin d'année.

Deux animations de bricolage pour Noël sont prévues le samedi 10 décembre et le mercredi 14 décembre aux heures d'ouverture et dans la salle d'animation. Odile tiendra la permanence et Patrice, Marie-Pierre, Jacques, Corinne (Elisabeth le samedi et Babeth mercredi) s'occuperont des enfants.

Deux séances de contes seront animées par Armelle dans la salle d'animation le mardi 13 décembre de 10h45 à 11h15 pour les classes de Madame Gelet et Lassara et de 15h10 à 15h45 pour la classe de Madame Chambard et Monsieur Cabezon. Comme on ne peut pas faire de verre de l'amitié, je préparerai un sachet avec quelques biscuits et chocolats pour les enfants.

✓ *Quartier :*

Madame WEBER Corinne, 3<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la

réunion qui a eu lieu le 29 juin 2022 ;

1. Nettoyage du village.

Retour sur l'organisation du nettoyage : Tous les représentants étaient contents pas de commentaires négatifs. Pour l'an prochain, ce nettoyage se fera plus vite, vers fin mars, début avril. Trouver une idée pour un quizz car le questionnaire a bien marché tout le monde l'a rempli, les réponses ainsi que les gagnants seront citées dans le prochain petit Cruzillard avec une photo des lauréats.

Nous avons appris trop tard que le SMIDOM par l'intermédiaire d'Agnès Bigot peut fournir un kit complet, nous le demanderons pour la prochaine fois en essayant de donner au moins trois sacs pour chaque équipe afin de mieux trier les déchets.

2. Livret de bon voisinage

Distribution et lecture du livret de bon voisinage et répartition dans les quartiers. Pas de questions, le livret est bien complet.

3. Questions diverses

Peut-on envisager comme à Grièges un local pour les jeunes pour éviter peut-être le vandalisme ?

Le portillon en bas du cimetière peut-il être ouvert (certainement fermé à cause du vandalisme).

Le comité peut-il envisager d'aider à entretenir les lavoirs et si ce n'est pas classé aider à la réfection du petit toit de l'église.

✓ *Cimetière :*

Madame MARMIER Noelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission cimetière ;

Les travaux sont presque terminés. Il ne manque qu'une plaque nominative sur le puits de dispersion. Il y a 18 cavurnes supplémentaires, 12 dans le nouveau cimetière et 6 dans l'ancien cimetière.

Le columbarium de 12 places et l'espace cinéraire sont terminés. Nicolas a posé les bordures pour séparer la pelouse et les graviers.

Cet été, le relevage des tombes a été fait, au nombre de 8. À la suite de ce relevage, une tombe double avec caveau a été mise en attente pour faire un reposoir obligatoire dans les communes.

L'ancien columbarium va être démonté et le socle transformé en jardinière.

Le nettoyage de l'église et du cimetière sont programmés pour le 15 octobre à 13h30. Un appel à bénévoles va être lancé.

✓ *Associations :*

Madame MARMIER Noelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission associations ;

À la suite de la réunion du 16 septembre, un tableau d'occupation hebdomadaire des salles a été établi ainsi qu'un calendrier des manifestations qui paraîtra sur le bulletin municipal.

1<sup>ère</sup> fête des associations aura lieu le 8 juillet.

✓ Ecole :

Madame MARMIER Noelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission Ecole ;

Pour la sieste, il manque des places. Les ATSEM souhaiteraient des couchettes plutôt que des matelas. Il faudrait 5 couchettes, comme ce sont des lots de 4, deux lots seront commandés. Ce sont des couchettes superposables plus facile à manipuler et à empiler.

Madame BISE Mélanie, nous a fait part de sa démission et son poste a été mis à la vacance immédiatement.

Madame MARMIER Noelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'exercice Intrusion attentat du jeudi 13 octobre ;

La directrice donne l'alerte (corne de brume) aux enseignants des quatre classes. Elle donne l'alerte côté couloir des PS/MS 1 et côté couloir des GS/CP. Les élèves restent confinés dans leur classe ou dans la salle de classe de Mme Lassara pour la classe des PS/MS.

Tous les élèves sont restés calmes et silencieux. Pas d'inquiétude apparente car il s'ont été prévenus en début de matinée de cet exercice sauf pour une élève de MS (sourde, qui a bien entendu le signal mais n'a pas dû comprendre les explication don a pleuré un peu) et une élève de CP (pas de pleurs mais un pipi). Les portes ferment toutes à clé.

Deux cornes de brume ont été utilisées car la première ne fonctionnait pas correctement. La corne de brume ne s'entend pas dans la classe des PS/MS si l'alerte est donnée côté couloir des grands. Mme Gelet s'est déplacée dans les deux couloirs pour donner l'alerte.

Madame MARMIER Noelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au premier conseil d'école du mardi 18 octobre.

#### 1. Présentation des membres du Conseil d'école.

- La directrice : elle préside le Conseil d'école.
- Les enseignants des classes
- L'inspectrice de circonscription peut assister au Conseil. Nous avons changé de secteur et sommes désormais dans la circonscription de Bâgé. L'Inspectrice de circonscription est Madame Catherine GERVAIS.
- Les Mairies : maires et (ou) leurs représentants.
- le DDEN : Délégué Départemental de l'Education Nationale : il est désigné par la DASEN. Il est chargé de surveiller les locaux scolaires (une visite chaque année) et de faciliter les relations entre communes et équipe enseignante. Il remonte les informations locales au niveau national. Ils sont bénévoles. Mandat de 4 ans. Bénévole partenaire d'école publique, acte citoyen, personne ressource de l'école, garante de l'école républicaine.
- Les représentants de parents d'élèves élus pour l'année scolaire. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et l'équipe éducative. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.
- Les responsables d'associations (si présence demandée)
- Les agents territoriaux (ATSEM) (si présence demandée)
- Les intervenants dans les écoles (si présence demandée).

#### 2. Résultats des élections du 7 octobre 2022

Sept représentants de parents ont été élus. Un taux de participation de 25.78%. Le taux est en légère hausse par rapport à l'année dernière avec 23.68 % des parents qui avaient voté.

Mme Gelet remercie les parents pour leur investissement.

### 3. Effectifs de rentrée et répartitions

Nous avons 173 élèves, répartis sur 7 classes, donc 4 classes sur Cruzilles et 3 sur St André.

99 élèves à Cruzilles, 74 à St André répartis comme suit :

- Sylvie Gelet et Julie Chevauchet : 25 petits/moyens (14+11)
- Valériane Lassara et Julia Fournier : 25 petits/moyens (9+16)
- Nathalie Chambard : 25 GS/CP (19+6)
- Thomas Cabezon et Andréa Garcia : 24 CP/CE1 (16+8)
- Emilie Froppier et Julia Fournier : 25 CE1/CE2 (13+12)
- Sylvain Berger : 24 CE2/CM1 (6+18)
- Carole Catherin : 25 CM1/CM2 (6+19)

Au total, 173 élèves sont scolarisés à ce jour sur nos deux communes. Soit 9 élèves de plus qu'à la rentrée précédente en septembre 2021. Deux élèves inscrits pour la rentrée de janvier 2023 : 1 GS en GS/CP et 1 CE2 (classe à définir en équipe)

### 4. Bilan financier du compte bancaire de l'école

Parole donnée à Mme Chambard qui gère ce compte avec Mme Gelet. Compte-rendu financier 2021/2022. Rentrée 2021 : + 3 155.76 euros. Fin août 2022 : + 3 111.27 euros. Recettes 2021/2022 : vente des photos de classe : 953 euros ; vente des fromages du Jura : 602.60 euros. Ce compte sert de transaction pour la tombola de la SCOL, les cotisations PEP, avec le collège (pour les journées d'immersion des CM2)... cet argent est utilisé par les enseignants pour des achats annexes tels que pour des ingrédients, des albums, des abonnements, la semaine du goût, la fête des parents, ... achats non réalisés avec les crédits des municipalités.

### 5. Règlement intérieur

Quelques modifications ont été apportées. Le règlement est entièrement relu par M. Cabezon et Mme Catherin et adopté par les membres du Conseil. Il sera transmis à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour validation et sera ensuite affiché sur les deux sites.

Les parents soulignent la dangerosité du parking de Cruzilles les Mèpillat, surtout le vendredi soir (beaucoup de monde dû aux regroupements de certaines associations locales).

### 6. Sécurité à l'école

Des exercices d'évacuation incendie ont eu lieu. Tout s'est très bien passé dans l'ensemble. Les élèves ont compris le but de l'exercice.

Des exercices PPMS confinement intrusion attentat ont également été réalisés. Les PPMS ont dû être réécrits car l'équipe enseignante a changé. Ces exercices ont pour but de faire acquérir des automatismes. L'équipe enseignante souligne que les cornes de brume soient rachetées pour les deux sites.

### 7. Résultats aux évaluations nationales

En septembre et janvier, les CP passent des évaluations nationales en français et mathématiques. Les CE1 passent les évaluations uniquement en septembre. Les résultats sont bons par rapport aux attendus. Les enseignants n'ont pas décelé de point particulier à travailler au sein de l'école. Les enseignants adaptent les aides de façon individuelle en classe.

### 8. APQ

Activités Physiques Quotidiennes. Le cadre est le suivant : les 30 minutes d'APQ sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas d'un enseignement sportif. Une tenue sportive n'est pas nécessaire. La cour de récréation, les abords de l'école, les locaux scolaires sont à utiliser en priorité. Les formes que peuvent prendre les APQ peuvent être variées, fractionnées. Les temps de récréation peuvent être investis. Elles peuvent être en lien avec d'autres enseignements sous la forme de pauses actives. Pour sensibiliser les élèves, les familles au « bouger plus ». Ainsi, quand les parents le

peuvent, il serait souhaitable d'éviter de prendre la voiture pour se rendre à l'école. Le vélo, la marche à pied sont à privilégier !

## 9. Education à la sexualité

Circulaire du 30/09/2022 : l'enjeu est important pour appréhender dès le plus jeune âge la question du consentement, la connaissance de son corps et le respect dû à autrui. La finalité est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette circulaire du 30 septembre 2022 instaure une obligation nouvelle, soit au premier Conseil d'école pour cette année scolaire.

Lecture de la première partie de la circulaire : l'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Tous les élèves doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée à leur âge. L'objectif premier consiste à assurer la mise en œuvre effective, dès cette année scolaire, des trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, à créer les conditions de leur progressivité au fur et à mesure des années, à construire l'articulation de ces séances avec les enseignements et avec les projets éducatifs menés au sein de l'école ou de l'établissement.

Le Conseil d'école sera informé des modalités et approches pédagogiques lors d'un prochain Conseil d'école.

## 10. Hommage rendu à Samuel PATY

Le 16 octobre 2020, le professeur Samuel Paty était assassiné aux abords de son établissement scolaire, victime du terrorisme islamique. Cet assassinat a profondément bouleversé l'ensemble de la communauté éducative. L'école a en effet pour mission de former des individus libres, égaux et fraternels. Elle permet à chacun de se construire sa propre opinion, d'apprendre, à débattre, et non à rejeter. Samuel Paty a été assassiné pour avoir voulu accomplir cela. C'est pourquoi le ministre de l'Education nationale a donné instruction que, dans chaque école, un hommage soit rendu à Samuel Paty. Ainsi, M. Berger et Mme Catherin ont instauré un débat dans leur classe. Les élèves ont pu échanger sur les valeurs de la République, la laïcité, la liberté d'expression. Ce temps de débat s'est terminé par une minute de silence.

## 11. Actions passées ou à venir

Les deux classes de PS/MS ont travaillé ensemble pour la semaine du goût. Les lundi 10 et mardi 11 octobre, les élèves ont pu découvrir différents saveurs, des confitures, des jus de fruits... nous avons cuisiné un gâteau surprenant le gâteau chocolat/courgette !

Ce jour, ces deux mêmes classes ont travaillé ensemble autour de la couleur bleue ! cette couleur a été mise à l'honneur cette année pour la première journée couleurs ! de nombreuses activités ont été proposées aux PS/MS autour de ce thème. Ils ont, par exemple, découvert des œuvres d'art autour du bleu : les bleus de Matisse, La lune bleue de Tony Cragg.

Les CP, CE1 et CE2 se rendront à la piscine municipale de Pont de Vaux. Les élèves bénéficieront de 10 séances à compter du 22 mai 2023.

Les CE2, CM1 et CM2 bénéficieront des séances sur le Savoir rouler, à partir du 24 avril 2023.

Les trois classes de Sant André bénéficieront de deux interventions chacune sur le compostage et le tri. Ces interventions sont organisées et financées par le SMIDOM et St Didier/Chalaronne.

- CE1/CE2 : tri sélectif mardi 18 octobre matin
- CE1/CE2 : compostage jeudi 10 novembre matin
- CE2/CM1 tri sélectif mardi 18 octobre après-midi

- CE2/CM1 compostage jeudi 10 novembre après-midi
- CM1/CM2 tri sélectif jeudi 20 octobre matin
- CM1/CM2 compostage jeudi 17 novembre matin

L'école s'est inscrite à un concours lancé par ce SMIDOM pour le recyclage de vêtements, linge de maison, chaussures. Concours qui aura lieu du 7 au 18 novembre.

Pour toutes les classes : inscription pour toutes les classes au Prix littéraire des Incorruptibles.

Travail avec Anne Moque, intervenante musicale à la communauté de communes. Elle interviendra à partir de janvier 2023, un mardi / deux. Nous avons élaboré un projet en collaboration avec Anne Moque et une conteuse, Perrine Jacob. Celle-ci interviendra pendant trois semaines, auprès des quatre classes du CP aux CM2. Un spectacle finalisera ce projet, le vendredi 7 avril 2023, à 18 h 00, salle polyvalente de Cruzilles lès Mépillat.

Les trois autres classes (les deux classes de SP/MS ainsi que la classe de GS/CP de Mme Chambard) se rendront soit au musée de l'Eau à Pont de Vaux, soit au Parc des Oiseaux à Villars-lès-Dombes.

Carnaval programmé pour les sept classes le 21/02.

La bibliothèque va proposer une intervention autour des contes de Noël. Les interventions de la conteuse auront lieu le mardi 13 décembre (fin de matinée, deux classes de PS/MS et fin de journée, GS/CP et CP/CE1), dans la salle d'animation, attenante à la bibliothèque.

## 12. Travaux réalisés.

A Cruzilles, l'ancien appartement au premier étage a été entièrement rénové pour pouvoir accueillir la septième classe. Les délais ont été respectés et la rentrée s'est donc déroulée sans soucis.

A St André, une nouvelle salle de restauration est en cours de construction.

L'équipe enseignante en profite pour remercier les deux municipalités pour leur écoute et leur réactivité face aux diverses demandes des enseignants.

## 13. Questions des parents

- Question sur la sécurité des enfants sur le temps méridien, notamment sur le site de Cruzilles-lès-Mépillat. Problème : il n'y a qu'un seul adulte, pour environ 40 enfants sur le temps de récréation de la cantine. Les parents sont inquiets : que se passe-t-il si un enfant a besoin pour passer aux toilettes ? si la surveillante doit soigner un blessé ?

La municipalité de Cruzilles explique qu'elle étudie la masse salariale de la commune pour potentiellement recruter. La problématique de l'encadrement à la cantine est également soulevée.

- Questions sur la pérennisation du temps d'aide de Sylvie Rodrigues dans la classe des GS/CP. Les parents pensent qu'il est nécessaire dans une classe de GS/CP de maintenir l'emploi de cette ATSEM.

La municipalité de Cruzilles informe que toutes ces questions seront étudiées en Conseil Municipal, jeudi 20 octobre.

Mme Gelet termine la réunion en remerciant vivement tous les membres du Conseil et les membres de l'association de la bibliothèque de Cruzilles.

## \* Délibérations

### Délibération n°221045 : Cimetière communal : tarifs et durées des concessions

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière suivant le détail ci-dessous et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Concession « tombe classique » de 15 ans : 110 €
- Concession « tombe classique » de 30 ans : 200 €
  
- Concession enfant (<12 ans) de 15 ans : 35 €
- Concession enfant (<12 ans) de 30 ans : 60 €
  
- Concession « caverne » de 15 ans : 400 €
- Concession « caverne » de 30 ans : 600 €
  
- Concession « columbarium » de 15 ans : 550 €
- Concession « columbarium » de 30 ans : 750 €
  
- Reposoir : taxe d'entrée 15 €
- Reposoir : taxe de séjour 1 €/jour

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;**

➤ DECIDE, d'appliquer les tarifs ci-dessus.

### Délibération n°221046 : Modification du tableau des emplois permanents

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 7 juillet 2022,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanent à temps non complet pour les agents d'animation,

Le Maire explique que pour donner suite à un changement au sein du service d'animation, il est nécessaire de faire des modifications.

Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet :

- ✓ Avec une modification du temps du service technique, surveillance cantine et garderie périscolaire qui passe de 32.36 H à 32.59 H par semaine
- ✓ Avec une modification du temps du service surveillance cantine et ménage qui passe de 21.33 H à 27.50 H par semaine
- ✓ Avec un ajout du temps du service surveillance cantine pour deux personnes pour un temps de travail de 4.42 H par semaine et par personnes

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
<b>Service Technique</b> Ouvrier Polyvalent	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Agent d'entretien saisonnier	4	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation (Poste vacant)
<b>Service Social</b> ATSEM	1	Cadre d'emplois des ATSEM
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service Technique</b> Surveillance de la cantine et garderie périscolaire	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 32.59 H/semaine
Surveillance de la cantine et entretien	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 26.51 H/semaine
Entretien et gestion des salles communales	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 13.40 H/semaine
Surveillance Cantine	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 8.13 H/semaine
Surveillance Cantine	2	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 4.42 H/semaine
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 33.06 H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur Le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 23 juin 2022,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

\* Questions diverses

➤ Monsieur BOYER, Maire, informe que le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône a fait le rapport sur le prix et la Qualité du Service sur l'année 2021. La Veyle Chalaronne compte 15 695 habitants sur 14 communes. Il y a 316 KM de réseaux, avec une moyenne de 24 abonnés par KM, environ 42 m / abonné. 1 012 594 m<sup>3</sup> capté. Indicateurs de performance : le rendement est acceptable.

➤ Monsieur BOYER, Maire, informe que pour donner suite à la demande des parents et du Conseil d'école., et après étude des possibilités de recrutement de personnels. Monsieur Boyer informe qu'il y a la possibilité de recruter 2 personnes pour la surveillance de la cantine et que la municipalité maintien le poste de Sylvie Rodrigues en tant qu'ATSEM. Monsieur Contassot informe que les parents ont fait une pétition en demandant le recrutement d'au moins 1 personne et le maintien du poste de Sylvie Rodrigues.

➤ Monsieur Teppe demande si les décorations de Noël seront mises en place. Monsieur Boyer informe que les décorations de Noël seront bien mises en place, juste celle en LED, et l'installation sera écouté d'une semaine.

➤ Madame Weber informe de la création d'un Facebook pour la bibliothèque.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 20 octobre 2022

Le Maire,  
Dominique BOYER

